

Audiovisuel: «Une co-régulation» africaine

• Diffusion numérique, protection de l'enfance... les priorités des instances de régulation

DÉSAMORCER les difficultés. C'est un des objectifs des assises des régulateurs africains, en conclave à Marrakech, les 19 et 20 novembre. A noter que le Réseau des présidents d'instances de régulation africaines de la communication a 11 ans. Cette 5e conférence, organisée sur le sol marocain, se tient au moment où les pays africains assistent justement à un basculement progressif de l'audiovisuel vers le numérique terrestre. Un domaine où le Maroc a déjà développé une expertise reconnue. La SNRT couvre aujourd'hui 70% de la population nationale en diffusion en numérique terrestre. Le switch off (l'arrêt de la diffusion analogique) interviendra en 2015 au niveau international.

Les échanges d'expériences africaines peuvent être utiles. Après les défis de sa création, le Réseau des régulateurs africains doit se donner les moyens de relever



Ahmed Ghazali, président de la Haca, assurera, à partir de ce 20 novembre, la présidence des réseaux des régulateurs africain et francophone (Ph. Bziouat)

de nombreux défis dont la convergence des médias (TV via ADSL ou encore la télévision à travers le mobile). Là encore, le Maroc a une longueur d'avance.

«La gouvernance et l'avenir des médias, la protection de l'enfance sont nos

défis majeurs», explique Béatrice Damiba, présidente en exercice du réseau. A souligner que Damiba passe, ce vendredi, le flambeau à Ahmed Ghazali qui assurera ainsi la présidence des deux réseaux africain et francophone. «Notre réseau a su apporter la preuve d'une véritable régulation. Il lui appartient désormais de fournir des réponses pertinentes à la question de gouvernance des médias», dit-il. Et

d'ajouter, «cette rencontre devra adopter justement les outils et les référentiels qui vont permettre d'impulser au réseau une dynamique pour mieux servir la communauté». L'expérience de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca) en termes d'organisation et ses capacités opérationnelles (suivi du programme) pourraient constituer un référentiel. Cela passe aussi par l'harmonisation des législations, et celle des procédures et des réglementations organisant les médias et la communication en Afrique. Il est impératif d'avoir une réglementation adaptée à chaque pays, mais évoluant dans un cadre continental commun. En son absence, le réseau ne peut jouer son véritable rôle. Car il regroupe aussi bien

régulateurs francophones, anglophones et lusophones. Des écoles audiovisuelles bien différentes.

Autre thématique qui interpelle les régulateurs africains, les limites des compétences des instances de régulation, notamment dans des pays en guerre ou en période d'élections. «La régulation se limite-t-elle aux médias nationaux et non les transfrontaliers?», s'interroge Primo Mukambilwa Bwami, président des hautes autorités aux médias de la République du Congo. La protection du public vulnérable est aussi au cœur des débats. La violence, le contenu à caractère sexuel, la publicité commerciale... les régulateurs disposent d'un pouvoir de contrôle a posteriori. Evidemment, la protection passive demeure insuffisante. «Le régulateur doit veiller, en plus de protéger le jeune public, à le sensibiliser à travers l'éducation». La protection active du jeune public face au contenu audiovisuel potentiellement dangereux passe par l'éducation des médias, dans les médias et par les médias, observe Naima Lemcherki, membre du Conseil supérieur de la commission à l'audiovisuelle de la Haca. Il s'agit d'abord de rapprocher le jeune public de l'industrie audiovisuelle qu'il consomme.

Ce sont autant de thématiques et difficultés qu'une rencontre comme celle de Marrakech pourrait aplanir. «Après tout, c'est aussi le moment de faire la diplomatie autrement», comme le dit si bien, Ghazali. □

Badra BERRISSOULE

**IMPORTANT GROUPE
DE PRESSE**